

## ARRÊTÉ 2026-13

### RELATIF A LA COMPOSITION DU CSAE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu l'arrêté ESRH2209302A du 27 mai 2022 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté électoral n°2022-22 du directeur relatif aux élections professionnelles au Comité social d'administration de l'établissement (CSAE) modifié par l'arrêté n°2022-25 ;

Vu l'arrêté n°2022-48 du directeur de l'Institut d'études politiques relatif à la composition du bureau de vote pour le scrutin des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du directeur du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du CSAE du 25 septembre 2025 ;

## ARRÊTE

Article 1 : Composition du comité social d'administration d'établissement (CSAE)

Présidence et représentants de l'administration :

Le CSAE est présidé par la Directrice de l'IEP ou son représentant. Il comprend en outre la responsable du service des RH ou son représentant. Lors de chaque réunion du comité social d'administration, la présidente est assistée en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du CSAE.

Les représentants du personnel élus sont :


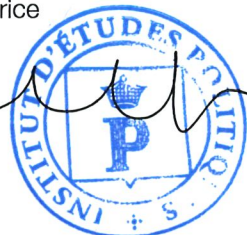
Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
UNSA	BOUBERTEKH Ali	
UNSA	FERREY Stéphanie	
UNSA	MARTIN Anne	
UNSA	CHARDIN Frédéric	LANEELLE Mathilde

Article 2 : L'arrêté n°2025-45 est abrogé.

Article 3 : La Secrétaire générale de l'Institut est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 avril 2026,

Alessia LEFÉBURE,  
Directrice

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 06/05/2026

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 06/05/2026